



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 801-55

LE LUNDI 18 JANVIER 2021 À 19 H 30

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE ROSEMÈRE,

CONSIDÉRANT la teneur de l'arrêté ministériel 2020-033 adopté le 7 mai 2020 et de sa préséance sur toute disposition contraire;

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 14 décembre 2020, le projet de Règlement 801-55 « *Règlement amendant le Règlement 801 – Zonage, afin de modifier les dispositions concernant les usages complémentaires à un usage résidentiel* »;

QU'il a pour objet :

- de définir les termes « activité professionnelle », « atelier d'artiste ou d'artisan » et « propriétaire-occupant »;
- de préciser certaines dispositions relatives à un usage complémentaire de bureau privé de professionnel dans une résidence;
- d'établir des normes visant à permettre les ateliers d'artiste ou d'artisan comme usage complémentaire à une habitation unifamiliale isolée;
- d'autoriser les services de garde éducatifs à l'enfance sur l'ensemble du territoire conformément à la Loi.

QU'une consultation publique sera tenue en la salle du Conseil, au 100 rue Charbonneau, à Rosemère, lors de la séance ordinaire du **lundi 18 janvier 2021, à 19 h 30**. **Cette consultation sera tenue en direct par visioconférence et retransmise en ligne à l'adresse suivante : www.ville.rosemere.qc.ca**. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033, tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette consultation par voie électronique en adressant ses commentaires par courriel à greffe@ville.rosemere.qc.ca. Ces commentaires devront être reçus d'ici au plus tard le 18 janvier 2021, avant 15 h, pour être considérés.

QUE le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet est présenté dans les **documents à télécharger** sur la page " Avis publics " du site web de la ville : www.ville.rosemere.qc.ca

FAIT À ROSEMÈRE CE 16 DÉCEMBRE 2020.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA